

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
5 juillet 2011
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 5 juillet 2011, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

L'Éthiopie assumant actuellement la présidence de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le communiqué publié à l'issue de la trente-neuvième session extraordinaire du Conseil des ministres de l'IGAD, tenue à Malabo le 28 juin 2011. Cette session extraordinaire avait pour objectif d'examiner les conditions de sécurité et la situation politique en Somalie et au Soudan ainsi que les activités de l'Érythrée dans la région. Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte du communiqué comme document du Conseil de sécurité (voir annexe).

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
(*Signé*) Tekeda Alemu



**Annexe à la lettre datée du 5 juillet 2011, adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de l'Éthiopie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Communiqué publié à l'issue de la trente-neuvième
session extraordinaire du Conseil des ministres
de l'Autorité intergouvernementale pour le développement
sur les conditions de sécurité et la situation politique
en Somalie et au Soudan et les activités de l'Érythrée
dans la région**

La trente-neuvième session extraordinaire du Conseil des ministres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) a été organisée en marge du sommet de l'Union africaine à Malabo (Guinée équatoriale) le 28 juin 2011, en vue d'examiner les faits nouveaux survenus en Somalie et au Soudan et les activités de l'Érythrée dans la région, et de tracer la voie à suivre, avant la tenue d'un sommet extraordinaire de l'IGAD prévu pour le 4 juillet 2011. La réunion était présidée par Haile Mariam Desalegn, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique fédérale d'Éthiopie et actuel Président du Conseil des ministres de l'IGAD. Y ont participé Mohamed A. Omaar, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie, Mahamoud Ali Youssouf, Ministre des affaires étrangères de la République de Djibouti, Salah Wanassy, Ministre d'État chargé des affaires étrangères de la République du Soudan, Richard Onyonka, Ministre adjoint des affaires étrangères de la République du Kenya, James Mugume, Secrétaire permanent du Ministère des affaires étrangères de la République de l'Ouganda, et Mahboub M. Maalim, Secrétaire exécutif de l'IGAD.

Y ont en outre participé et fait un exposé, Deng Alor, Ministre de la coopération régionale du Gouvernement du Sud-Soudan, Boubacar Gaoussou Diarra, Représentant spécial de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie, Kipruto Arap Kirwa, Facilitateur de l'IGAD pour la paix et la réconciliation nationale en Somalie, Lissane Yohannes, Envoyé spécial de l'IGAD auprès de la Commission du bilan et de l'évaluation, et Augustine Mahiga, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie.

Après avoir longuement délibéré de la situation actuelle en matière de politique et de sécurité en Somalie et au Soudan et des activités de l'Érythrée dans la région, le Conseil :

S'agissant de la Somalie :

1. *Accueille avec satisfaction* la signature de l'Accord de Kampala et exhorte toutes les parties à œuvrer à sa pleine application dans le cadre du programme global de réconciliation et de mobilisation, et prie les Parties à l'Accord d'adopter une stratégie pour l'application effective des divers accords conclus entre le Gouvernement fédéral de transition et les entités qui aspirent à une paix authentique et à une véritable réconciliation nationale;

2. *Salue* l'action menée par le Président du Gouvernement fédéral de transition et le Président du Parlement pour sortir de l'impasse politique, ainsi que

les efforts inlassables que déploient le Gouvernement de la République d'Ouganda et le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie pour faire appliquer l'Accord;

3. *Se félicite* de la nomination et de la confirmation par le Parlement d'un nouveau premier ministre à la tête du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie, et demande que le Cabinet soit constitué dans les plus brefs délais, comme stipulé dans l'Accord de Kampala;

4. *Exprime sa gratitude* aux pays qui fournissent des contingents à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), à savoir l'Ouganda et le Burundi, pour les sacrifices qu'ils continuent de consentir afin de promouvoir la paix et la stabilité en Somalie, les prie de continuer à soutenir les forces du Gouvernement fédéral de transition de façon à ce que celles-ci puissent prendre le contrôle total de Mogadiscio, et invite instamment les pays africains qui se sont engagés à fournir des contingents à s'exécuter sans délai;

5. *Prie* les gouvernements des États membres de l'IGAD, individuellement et collectivement, de définir des domaines particuliers d'appui au Gouvernement fédéral de transition et de redoubler d'efforts pour offrir un soutien logistique et des conseils au Gouvernement et aux forces du groupe Ahlu Sunnah Wal Jama'a afin de leur permettre d'élargir leur zone de contrôle;

6. *Rappelle* les décisions formulées par les chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD dans le communiqué qu'ils ont publié à Addis-Abeba le 30 janvier 2011, et demande à toutes les parties de mobiliser davantage de ressources pour renforcer la capacité opérationnelle de l'AMISOM et du Gouvernement fédéral de transition en vue d'améliorer la coordination entre les experts militaires de l'IGAD et les forces du Gouvernement fédéral de transition et de l'AMISOM;

7. *Exhorte* les institutions fédérales de transition à intensifier d'urgence leur coopération en vue de la prompt formation du Gouvernement suivie de l'application concertée de l'Accord de Kampala dans des délais prescrits;

8. *Prie instamment* l'Union africaine, l'Organisation des Nations Unies et les entités de la communauté internationale à l'œuvre en Somalie de se réinstaller à Mogadiscio et d'offrir un appui concret aux institutions fédérales de transition en vue de consolider la situation dans les zones et districts nouvellement libérés;

9. *Demande de nouveau* à la communauté internationale d'accroître l'aide humanitaire qu'elle apporte aux femmes qui sont dans le besoin et aux enfants innocents;

S'agissant du Soudan :

10. *Félicite* les parties au processus de paix du Soudan, qui ont amorcé les négociations avec beaucoup de courage et de détermination, et les prie de continuer à se montrer résolues non seulement à régler les questions en suspens mais également à conserver leur esprit de coopération après le 9 juillet 2011;

11. *Se félicite* de l'Administration provisoire de l'Abyei et des arrangements de sécurité temporaires, et prend note avec satisfaction de la résolution 1990 (2011) du Conseil de sécurité, qui préconise le déploiement de forces de sécurité en vue de démilitariser les zones frontalières;

12. *Accueille favorablement* la récente signature d'un accord sur les principes relatifs à la sécurité et aux questions politiques qui ouvre la voie à un

règlement définitif de la situation dans les États du Kordofan méridional et du Nil bleu, félicite les parties d'être parvenues à un accord sur les principes généraux pour la cessation des hostilités, et les invite instamment à en respecter les termes;

13. *Prend acte et se félicite* du dynamisme des parties évoqué plus haut, ainsi que de la fermeté de l'engagement et de la détermination du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine sous la direction de l'ancien Président Thabo Mbeki et de ses membres, les anciens Présidents Pierre Buyoya et Abubaker Abdusalam, et exprime sa gratitude au Premier Ministre Meles Zenawi, qui, en sa qualité de Président de l'IGAD, a fourni un appui constant et sans faille au processus de négociation;

14. *Rend hommage* aux dirigeants et aux représentants du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et de l'IGAD sur le terrain pour avoir montré l'exemple à suivre en matière de coopération et d'intégration entre organisations continentales et sous-régionales, et à la Communauté économique africaine pour avoir non seulement assuré son soutien au Comité intersecrétariats conjoint des deux parties, conformément aux conclusions du Mémoire d'accord de Mekelle, mais aussi et surtout mis à disposition les fonds nécessaires aux négociations qui ont débuté en février 2011;

15. *Demande* au Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine de poursuivre son dialogue avec les parties, l'IGAD ayant, sur la recommandation de la Communauté économique africaine et avec le soutien du Gouvernement du Soudan, du Gouvernement du Sud-Soudan et des donateurs apportant leur soutien à la Communauté économique africaine, accepté à cette fin un nouvel arrangement qui permettra l'acheminement de fonds et la fourniture de l'appui nécessaire après le 9 juillet 2011;

16. *Rappelle* la décision prise à l'issue du Sommet, par laquelle la communauté internationale a été priée de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la création de deux États viables, y compris l'annulation des dettes;

17. *Exprime* sa gratitude et sa reconnaissance au Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, qui a appuyé les négociations, et au secrétariat de l'IGAD, qui a aidé à organiser les négociations, en collaboration avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine;

S'agissant de l'État d'Érythrée

18. *Condamne fermement* les activités menées par l'État d'Érythrée, qui a largement contribué à déstabiliser la région en apportant son soutien à des mouvements extrémistes et d'autres éléments subversifs;

19. *Demande* au Conseil de sécurité de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour veiller à ce que le régime d'Asmara cesse ses activités de déstabilisation dans la corne de l'Afrique;

20. *Demande* à l'Union africaine et au Conseil de sécurité d'appliquer pleinement les sanctions en vigueur et d'imposer au régime érythréen de nouvelles sanctions visant en particulier les secteurs économique et extractif qu'exploitent le régime et la diaspora érythréenne, et de veiller au respect des décisions antérieures de l'ONU;

21. *Décide* de rester saisi de ces questions.

Établi à Malabo (Guinée équatoriale) le 28 juin 2011.